

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2022

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, A. CHAMBON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

Excusés : E. NAULT donne pouvoir à L. LACATON
I. DELPON donne pouvoir à L. ESCARPE
M. MAYONOVE

Début de séance 20H30

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sandrine MOUSSIE est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte rendu du 13 janvier 2022.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2021

Après présentation du compte administratif 2021 Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et sous la présidence de Monsieur Laurent ESCARPE, premier Adjoint, le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif de la commune de BRETENOUX de l'année 2021, tel que résumé ci-dessous.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	818.50			628 498.84	818.5	628 498.84
Opérations exercice	759 836.06	542 171.83	1 157 259.10	1 325 983.01	1 917 095.16	1 868 154.84
Total	760 654.56	542 171.83	1 157 259.10	1 954 481.85	1 917 913.66	2 496 653.68
Résultat de clôture	218 482.73			797 222.75		578 740.02
Restes à réaliser	82 510.00	86 242.00				3 732.00
Résultat définitif	300 992.73	86 242.00		797 222.75		582 472.02

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – COMMUNE

Après approbation du compte administratif 2021 de la Commune, Monsieur le Maire en rappelle les montants et propose l'affectation de crédit suivante :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -818.50 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 628 498.84 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : -217 664.23 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 168 723.91 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 82 510.00 €

En recettes pour un montant de : 86 242.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 214 750.73 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 214 750.73 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 582 472.02 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'affectation de résultat telle que mentionnée ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2021 – COMMUNE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 pour la commune, par le Trésorier, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES EAUX 2021

Après présentation du compte administratif 2021 Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et sous la présidence de Monsieur Laurent ESCARPE, premier Adjoint, le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif du Service des Eaux de BRETENOUX de l'année 2021, tel que résumé ci-dessous :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	9 457.17			18 536.23	9 457.17	18 536.23
Opérations exercice	125 623.45	127 111.40	159 935.43	198 252.33	285 558.88	325 363.73
Total	135 080.62	127 111.40	159 935.43	216 788.56	295 016.05	343 899.96
Résultat de clôture	7 969.22			56 853.13		48 883.91
Restes à réaliser	32 200.00				32 200.00	
Résultat définitif	40 169.22			56 853.13	32 200.00	48 883.91

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 - SERVICE DES EAUX-

Après approbation du compte administratif 2021 du Service des Eaux, Monsieur le Maire en rappelle les montants et propose l'affectation de crédit suivante :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -9 457.17 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 18 536.23 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 1 487.95 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 38 316.90 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 32 200.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 40 169.22 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 40 169.22 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 16 683.91 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'affectation de résultat, du Service des Eaux, telle que mentionnée ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2021 – SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 pour le Service des Eaux de Bretenoux, par le Trésorier, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT SUR LE DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Maire donne la parole à M. Erwan BENMOUSSA afin qu'il puisse présenter l'échéancier et les dernières informations liées à ce dispositif et aux échanges avec la DDT.

Ce dernier nous présente les 3 périmètres envisagés pour l'ORT (dont un souhaité par la DDT) ainsi que les axes stratégiques et projets de Bretenoux pouvant s'y raccrocher.

L'ensemble du Conseil Municipal exprime son désaccord sur le périmètre souhaité par la DDT (périmètre réduit) et privilégie la deuxième version du périmètre (périmètre initialement proposé, diminué légèrement pour prise en compte de certaines remarques).

Plusieurs séances de travail sont prévues avant le 31 mars, date souhaitée pour la signature de la convention.

POINT INVESTISSEMENTS 2022

Afin de pouvoir travailler sur les budgets 2022, un point est fait sur les projets d'investissements :

- Pour la Commune, Monsieur le Maire donne la parole à M. Laurent ESCARPE, 1er adjoint.

Ce dernier présente à l'ensemble du Conseil Municipal le compte rendu de la commission « Investissements » avec un état des investissements en cours (programmes : économie d'énergie groupe scolaire P. Loti, Amélioration de l'accueil à Bretenoux) ainsi que les projets envisagés pour 2022 (construction d'un nouveau gué, place des Consuls, ...).

- Pour le Service des Eaux, Monsieur le Maire donne la parole à M. LABAU, Conseiller Municipal Délégué.

Ce dernier informe le Conseil Municipal que le préfet du Lot par arrêté du 18 janvier 2022, a autorisé la commune de Bretenoux, maître d'ouvrage, au titre du code de la santé publique et notamment les articles L. 1321-1 à L.1321-10, R. 1321-1 à R. 1321-63, à traiter et à distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine. Certains travaux nous ont été demandés et sont en quasi-totalité chiffrés. La commune aura trois ans pour les réaliser. Ces derniers viendront en plus des investissements classique sur ce budget tels que la recherche de fuite et le renforcement du réseau.

Fin de séance 23H00.